



Services à domicile du Cap Diamant
Coopérative de consommateurs
« Une présence active dans la Capitale nationale »

Liste des tarifs au 7 avril 2024

Adoptée lors de l'assemblée régulière du Conseil d'administration
tenue le 30 janvier 2024

Type de services	Description	Tarifs membre	Tarifs non-membre
Aide domestique			
Régulier	✓ Entretien ménager ✓ Préparation de repas ✓ Lessive et repassage ✓ Accompagnement pour les courses <i>(Si la préposée utilise sa propre voiture, il faut ajouter des frais de 0,55\$ / km)</i>	34,75\$ -4,00\$* <hr/> 30,75\$	36,85\$ -4,00\$* <hr/> 32,85\$
Saisonnier	✓ Grand ménage (léger) ✓ Grand ménage (lourd) ✓ Lavage de fenêtres	36,95\$ -4,00\$* <hr/> 32,95\$	39,05\$ -4,00\$* <hr/> 35,05\$
Aide à la personne			
Aide au lever et au coucher		36,90\$	39,00\$
Soins personnels			
Accompagnement à domicile de jour		35,85\$	37,95\$
Accompagnement pour rendez-vous médicaux <i>(Si la préposée utilise sa propre voiture, il faut ajouter des frais de 0,55\$ / km)</i>		35,85\$	37,95\$

*La subvention de 4,00\$ du Programme d'exonération financière en aide domestique (PEFSAD) s'applique uniquement aux services précédés d'un ✓

Description des programmes d'aide financière au verso

Afin de bénéficier pleinement de l'aide financière à laquelle vous avez droit, lisez attentivement ce qui suit :

Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)

Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (services marqués d'un ✓) vous permet de bénéficier d'une réduction du tarif horaire pour des services à domicile offerts par une entreprise d'économie sociale. Ces services incluent notamment l'entretien ménager, la lessive, la préparation des repas et l'accompagnement lors de vos achats.

Le programme offre une aide fixe de **4 \$** par heure de service à toute personne admissible. À ce montant peut s'ajouter une aide variable établie selon votre âge, votre revenu et votre situation familiale. Pour être admissible à l'aide financière variable, vous devez :

- Avoir 65 ans ou plus;
- OU**
- Avoir entre 18 et 64 ans et être référé par un centre local de services communautaires (CLSC), un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Par la suite, vous payez uniquement la différence entre le tarif exigé par la Coopérative et le montant de l'aide qui vous est accordée.

Pour information, composez le **1.888.594.5155** ou visitez le <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/programmes-aide/aide-domestique>

Crédit d'impôt

Pour tous les types de services, les personnes de 70 ans et plus peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour le maintien à domicile offert par le ministère du Revenu du Québec lequel est applicable selon certains critères établis.

Informez-vous à revenuquebec.ca/maintien-domicile ou en communiquant au 1-800-267-6299 (sans frais).